

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER, M. Manoël DUDOUIT, Mme Aurélie VERGIN

Secrétaire de séance : M. Cyril PANIEL

Date de convocation : 16 mai 2024

Date d'affichage : 5 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 04/04/2024
- 2) CME - présentation des projets
- 3) Habitat - instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)
- 4) La Poste - modification des horaires d'ouverture
- 5) Avis de la commune sur un projet d'extension d'un élevage laitier sur Saint-Amand-Villages et de la mise à jour du plan d'épandage
- 6) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - participation financière 2024
- 7) Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - participation financière 2024
- 8) Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2025
- 9) RH - modification du tableau des effectifs
- 10) RH - plan de formation 2024 des agents de la commune
- 11) Décisions du Maire par délégation
- 12) Communications de la municipalité
- 13) Questions diverses
 - Point sur les chantiers en cours : cinéma-théâtre, véloduc...
 - Fermeture de l'activité économique de l'ESAT de Condé
 - Devenir du RPI Condé/St-Romphaire

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. M. Cyril PANIEL est choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des Petites Villes de France

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

1- Approbation du PV du conseil municipal du 04/04/2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le procès-verbal précité.

Pour : 19	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2- CME - présentation des projets

Rapporteur : Nathalie LECLER, élèves du CME

La dernière fois que les membres du CME sont venus au conseil municipal (31/10/2023), ils ont présenté deux projets :

- construire un char pour la para de Noël des commerçants
- aménager un parc de jeux pour les chèvres du site des Jardins de la Gare

Ce soir, les enfants souhaitent proposer un nouveau projet : une « boom party ». Ils prennent la parole à tour de rôle pour présenter les détails du projet.

- Pourquoi ? dire au revoir aux CM2, créer du lien d'amitié, garder des souvenirs.
- Liste des tâches : décoration du gymnase (serpentins, guirlandes) sur les temps du midi et de la garderie, achat de confiseries, création d'une playlist, conception d'une affiche
- Mise à disposition d'un photomaton « Ludobooth » qui permettra aux enfants de se prendre en photo et de l'imprimer juste après.
- Date : jeudi 4 juillet 14h-15h30 (temps scolaire). La direction de l'école en a été informée.
- Lieu : gymnase
- Budget prévisionnel : 590 €. Financement à 100 % par la commune

En conclusion de l'exposé des enfants, Mme Nathalie LECLER les remercie et les félicite pour tout le travail accompli et les différents temps de réflexion. Elle annonce par ailleurs le départ de la collectivité d'Anthony ANNE (référént CME), présent dans le public, et lui adresse tous ses remerciements pour son travail d'accompagnement pendant toutes ces années. Elle lui souhaite bon courage et bonne continuation dans la suite de sa carrière.

Le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le projet de « boom party » présenté par le CME ;
- S'engager à financer le projet et à mettre à disposition les moyens matériels et humains nécessaires.

Pour : 19	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

3- Habitat - instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

Rapporteur : M. le Maire

La commune a signé le 27/10/2023 un contrat de mixité sociale (CMS) avec l'Etat et d'autres partenaires afin de résorber le déficit de logements sociaux sur son territoire. Le CMS comprend un certain nombre d'engagements. Parmi ceux-là, la commune doit élargir la taxe d'habitation aux logements vacants (THLV). Ce dispositif permettra d'inciter les propriétaires à remettre leur bien sur le marché immobilier (vente ou location).

Son taux est égal au taux communal de la taxe d'habitation, auquel s'ajoute des frais de gestion de 8 %. Les propriétaires se trouvent alors assujettis à régler en plus de la taxe foncière, une taxe d'habitation majorée. Le taux communal de la taxe d'habitation à Condé-sur-Vire est de 6 %.

Il existe 4 conditions d'assujettissement à la THLV :

- Seuls les **logements habitables**, c'est-à-dire clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire) sont concernés par la taxe.
- Il doit s'agir de **logements non meublés**. Les logements meublés et notamment les résidences secondaires ne sont pas visés, étant déjà assujettis à la taxe d'habitation.
- **Le logement doit être vacant**, c'est-à-dire libre de toute occupation pendant plus de **2 années consécutives**. S'il est occupé moins de 90 jours consécutifs, il est considéré comme vacant.
- **La vacance ne doit pas être involontaire**. Lorsque la vacance est imputable à une cause étrangère à la volonté du bailleur (faisant obstacle à l'occupation durable du logement dans des conditions normales d'habitation ou s'opposant à son occupation dans des conditions normales de rémunération du bailleur), la taxe n'est pas due.

L'exposé de ce point appelle les interrogations et commentaires ci-après :

- M. Eric CAUVIN fait observer qu'il est important de prendre en compte chaque situation individuelle avant d'appliquer la taxe. Il est répondu qu'entre 20 et 25 logements ont été identifiés comme vacants. St-Lô Agglo en a dressé la liste précise avec les coordonnées des propriétaires. Ces derniers recevront un courrier d'information préalablement à l'entrée en vigueur de la taxe.
- M. le Maire insiste sur le manque criant d'offre locative sur le territoire. Condé-sur-Vire n'échappe malheureusement pas à ce constat. La THLV constitue un des leviers pour inciter les propriétaires bailleurs à remettre leur logement sur le marché locatif.

Il ajoute que la règle du zéro artificialisation nette (ZAN) nous invite aussi à trouver des solutions innovantes pour générer du logement.

- M. Alain LENESLEY fait remarquer que le taux de 6% est relativement faible. Est-ce vraiment incitatif ? En réponse, M. le Maire insiste sur la dimension symbolique de la mesure qui vise à interpeller, sensibiliser les propriétaires concernés.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts (CGI),

Le Conseil Municipal décide de :

- Assujettir, à compter du 01/01/2025, les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;
- Charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour : 18	Contre :	Abstentions : 1
-----------	----------	-----------------

* Abstention : Gilles MALICOT

4- La Poste - modification des horaires d'ouverture

Rapporteur : M. le Maire

Pour des raisons financières que l'on comprend aisément (déclin inéluctable du courrier et du colis), le groupe La Poste est contraint de prendre des mesures d'économie. Parmi ces mesures : la réduction de l'amplitude d'ouverture des bureaux de poste.

C'est ainsi que, récemment, ils ont annoncé une **réduction de l'ouverture** du bureau de Condé (passage de 15h à 13h/semaine) pour juin 2024.

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Actuels	09:00 11:30	09:00 11:30	09:00 11:30	09:00 11:30	09:00 11:30	09:00 11:30
Envisagés	10:00 12:00	10:00 12:00	10:00 12:00	10:00 12:00	10:00 12:00	09:00 12:00

Puis, il y a quelques jours, la Poste a fait une nouvelle proposition, encore moins avantageuse (13h à 12h15/semaine), en laissant le choix à la commune entre deux formules :

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Actuels	09:00 11:30	09:00 11:30	09:00 11:30	09:00 11:30	09:00 11:30	09:00 11:30
Envisagés	10:30 12:15	10:30 12:15	10:30 12:15	10:30 12:15	10:30 12:15	09:00 12:30
Envisagés	10:15 12:00	10:15 12:00	10:15 12:00	10:15 12:00	10:15 12:00	09:00 12:30

Autre sujet délicat, le **distributeur automatique de billets (DAB)**. Pour La Poste, c'est un service qui coûte très cher (80 à 100 K€/an). Il n'enregistre que 1 200 opérations/mois. Il en faudrait 6 000 pour qu'il soit rentable. La Poste envisage à moyen terme à le supprimer définitivement.

Dernière information, positive cette fois-ci, le bureau de poste devient une **antenne France Services** rattachée au bureau de St-Lô. Déjà, depuis l'année dernière, les usagers peuvent imprimer gratuitement des documents à partir d'un îlot numérique mis à leur disposition.

L'exposé de ce point appelle les commentaires suivants :

- M. Joël GAUTIER craint la transformation à terme du bureau de poste en agence postale gérée par la mairie comme à Tessy-Bocage et Moyon-villages.
- Un débat s'ouvre sur la proposition de la Poste. Les élus cherchent à définir des horaires qui soient le plus adaptés possible aux attentes de la population (actifs, retraités, jour du marché, samedi matin...). Mme Sylvie GAUTIER évoque la réforme de la distribution du courrier qui peut expliquer le fait que l'heure d'ouverture soit fixée plus tard le matin.
- M. Alain LENESLEY trouve dommage que le distributeur automatique (DAB) ferme à moyen terme. Le budget de fonctionnement de 80 à 100 K€ avancé par les services de la Poste lui paraît vraiment élevé. Il a quelques doutes sur la réalité de ce chiffre. M. le Maire précise que La Poste est devenue une société privée, soumise à ce titre à une exigence de rentabilité. Si l'entreprise perd de l'argent avec ce service, il n'est pas étonnant qu'elle veuille le fermer.

Le Conseil Municipal décide de :

- **Demander une ouverture du bureau de poste à minima à 13h/semaine ;**
- **Proposer la formule ci-dessous :**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10h15-12h00	10h15-12h00	10h15-12h30	10h15-12h00	10h15-12h00	9h-12h45

- **Émettre un avis défavorable à la fermeture du DAB afin de préserver ce service essentiel pour les habitants et en particulier les titulaires de livret A qui peuvent effectuer des retraits d'argent directement depuis les distributeurs de La Banque Postale.**

Pour : 19	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

5- Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des Petites Villes de France

Rapporteur : M. le Maire

A l'initiative de l'Association des Petites Villes de France (APVF), un projet de motion a été envoyé aux communes pour protester contre le plan d'économies annoncé par le Gouvernement en vue de réduire la dette publique de l'Etat (plus de 3 000 milliards).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Considérant qu'à la suite de la publication des chiffres du déficit public pour l'année 2023 et de la gravité de la situation des finances et de la dette publique, le gouvernement a décidé un certain nombre de mesures d'économie et d'imposer aux collectivités de réduire les dépenses de fonctionnement de 0,5 % en volume en dessous du niveau de l'inflation.

Considérant que les efforts demandés aux collectivités représenteraient une ponction de 15 milliards d'euros sur 5 années, alors même que les collectivités territoriales ont de plus en plus de mal à faire fonctionner les services publics locaux et sont appelées à prendre de plus en plus le relais de l'État dans le domaine de la santé, de la sécurité et très bientôt de la petite enfance avec la mise en place d'un service public à l'échelle du bloc communal.

Considérant que les collectivités, soumises à « la règle d'or » réalisent 70% de l'investissement public et près de 20 % des dépenses publiques, alors qu'elles représentent moins de 9 % du total de la dette publique, elles ne sont par conséquent nullement responsables de la dégradation des comptes publics

Considérant que l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales est remise en cause depuis une vingtaine d'années par la suppression de leurs leviers fiscaux et une recentralisation rampante de l'Etat.

Le Conseil Municipal décide de :

- **Rappeler que les collectivités n'ont jamais été à l'origine des diverses mesures de suppression d'impôts locaux de ces 20 dernières années qui ont porté atteinte à l'autonomie fiscale des collectivités tout en coûtant de plus en plus cher à l'État ;**
- **Rappeler que les Maires ont été présents au moment de la crise sanitaire, palliant les carences de l'État et qu'ils ont subi récemment la flambée des prix de l'énergie ainsi que diverses mesures normatives prises unilatéralement par l'État et qui ont un coût considérable pour les budgets locaux ;**
- **Rappeler qu'à l'heure où interviennent ces coupes budgétaires, les conseils municipaux sont engagés en deuxième partie de mandat dans la mise en œuvre de leurs programmes municipaux, notamment avec des investissements dans le cadre de la transition écologique ;**
- **Demander au gouvernement de ne pas remettre en cause la capacité d'agir des collectivités, et de leur permettre de mener à bien les projets issus des engagements pris lors de la campagne municipale ;**
- **Demander enfin au gouvernement de garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités et d'instaurer transparence, lisibilité et prévisibilité dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités, rappelant que l'article 1^{er} de la Constitution stipule que « l'organisation de la République est décentralisée ».**

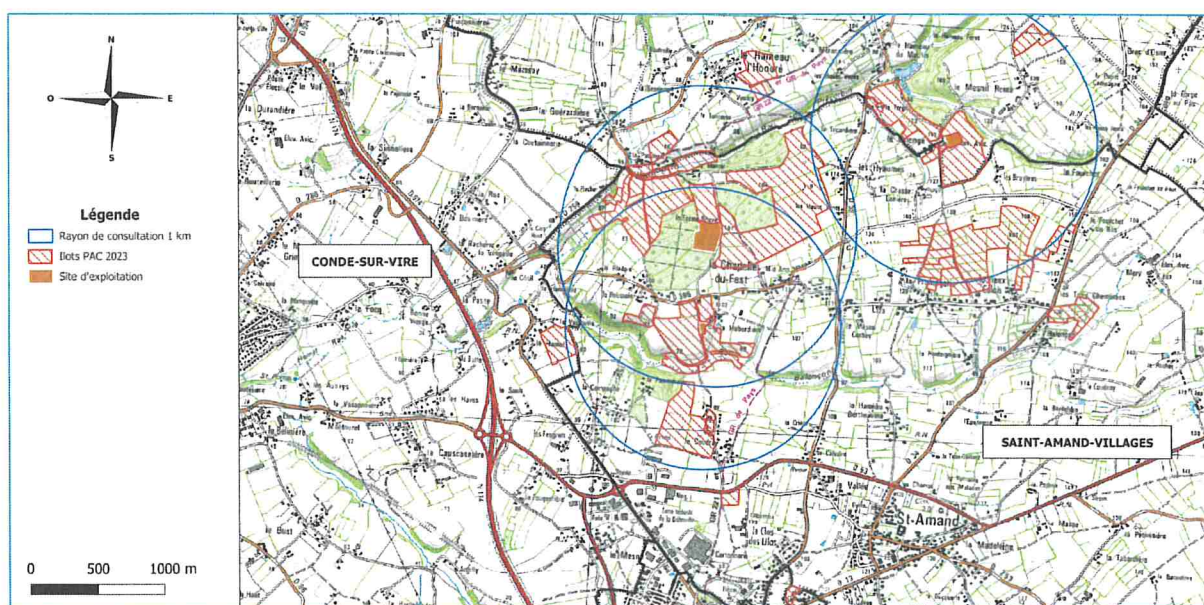
Pour : 19	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

6- Avis de la commune sur un projet d'extension d'un élevage laitier sur Saint-Amand-Villages et de la mise à jour du plan d'épandage

Rapporteur : M. le Maire

La Préfecture a adressé à la commune, pour avis, un dossier d'enregistrement au titre des installations classées (ICPE), pour l'extension d'un élevage laitier et la mise à jour du plan d'épandage, porté par le GAEC Ferme des Châtaigniers domicilié à St-Amand-Villages.

Le projet prévoit de passer de 200 à 320 vaches laitières. Et le plan d'épandage passerait de 258 ha à 273 ha. Il concerne actuellement 7 communes (Biéville, Condé-sur-Vire, La Barre de Semilly, Moyon-villages, St-Amand-villages, St-Jean d'Elle, Torigny-les-Villes). Pour notre commune, le projet a un impact très faible.



En application de l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, doivent être consultées dans le cadre de l'instruction de la demande, les « communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et au moins celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée ». Condé-sur-Vire fait partie du périmètre de consultation publique.

L'exposé de ce point appelle les précisions suivantes :

- M. Eric CAUVIN s'étonne de la forte augmentation du nombre de vaches comparée à la surface exploitée qui reste quasiment la même. Sur ce point, M. Emmanuel JAMARD précise que l'exploitation agricole devait certainement disposer d'une certaine marge lui permettant aujourd'hui d'augmenter son cheptel. Pour illustrer son propos, il donne la définition du mode de calcul de la surface d'épandage : pour chaque catégorie d'animaux (vache, génisse, bovin mâle...), est déterminée une quantité d'azote contenue dans les effluents pouvant être épandus annuellement. Les exploitations sont tenues de respecter un plafond d'azote par ha (SAU) fixé à 170 kg d'azote/ha.

Le Conseil Municipal décide de :

- Donner un avis favorable au projet d'extension de l'élevage laitier et à la mise à jour du plan d'épandage du GAEC Ferme des Châtaigniers à St-Amand-villages conformément à la procédure de l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement.

Pour : 18	Contre :	Abstentions : 1
-----------	----------	-----------------

* Abstention : Éric CAUVIN

7- Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - participation financière 2024

Rapporteur : M. le Maire

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes en les soutenant financièrement dans des moments difficiles de leur parcours (mobilité, vêtements ou outils de professionnels, frais liés à une formation...). Depuis 2018, la gestion administrative et financière du FAJ est confiée à la Ligue de l'enseignement de Normandie.

En 2023, 751 jeunes ont bénéficié d'actions individuelles (15 580 €) :

- aides liées à la subsistance : alimentation, hygiène, vêtements de 1^{ère} nécessité
- aides liées à l'insertion : vêtements ou outils professionnels, formation, mobilité (86 aides ont servi au financement du permis de conduire)

Le FAJ porte également des actions collectives (mobilité, citoyenneté, emploi, logement, subsistance) pour 188 500 €.

Chaque année, depuis 2016, la commune apporte une aide au FAJ calculée selon la formule suivante :

$$0,23 \text{ €} \times \text{population municipale}$$

Pour 2024, la contribution communale s'élèvera à 945 € (0,23 € x 4 106 habitants population municipale = 944,38 € arrondi à 945 €).

Le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le versement d'une contribution financière au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) d'un montant de 945 € au titre de l'année 2024.

Pour : 19	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

8- Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - participation financière 2024

Rapporteur : M. le Maire

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est l'un des dispositifs d'aide financière du Département destiné à soutenir nos concitoyens dans leurs problèmes de logement, et notamment pour le **paiement régulier des loyers et des charges**.

Le Département finance le fonds avec le soutien financier de ses partenaires tels que la CAF, la MSA, les organismes HLM, les fournisseurs d'énergie mais également des collectivités locales depuis déjà de nombreuses années.

En 2023, 781 ménages (891 en 2022) ont pu être **relogés** grâce au FSL. 1 620 ménages (1 445 en 2022) ont été aidés pour le **paiement de leurs loyers ou de leurs factures d'énergie** ou d'eau.

Chaque année, depuis 2016, la commune apporte une aide au FSL calculée selon la formule suivante :

$$0,70 \text{ € X population municipale}$$

Pour 2024, la contribution communale s'élèvera à **2 875 €** (0,70 € x 4 106 habitants population municipale = 2 874,20 € arrondi à 2 875 €).

Le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver le versement d'une contribution financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) d'un montant de 2 875 € au titre de l'année 2024.**

Pour : 19	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

9- Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2025

Rapporteur : M. le Maire

En application de l'arrêté préfectoral du 23 avril 2024 portant répartition des jurés d'assises dans le département de la Manche pour l'année **2025**, la commune de Condé-sur-Vire est invitée à procéder, publiquement et par tirage au sort à partir de la liste générale des électeurs de la commune, à la désignation d'un nombre de noms triple à celui figurant dans l'arrêté.

Pour la commune de Condé-sur-Vire, **9 noms (3 x 3 jurés appelés à être désignés)** doivent être tirés au sort et seront inscrits sur la liste préparatoire des jurys d'assises pour 2025.

Les personnes, n'ayant pas atteint **l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit**, ne seront pas retenues. Il en sera de même pour les personnes qui, bien qu'inscrites sur la liste des électeurs de la commune (contribuables de la commune), n'auraient pas **leur domicile ou leur résidence principale dans le ressort de la cour d'assises, c'est-à-dire du département**.

Le Conseil municipal désigne, par tirage au sort sur la liste électorale (effectué par M. Gilles MALICOT), 9 personnes dans le cadre de la constitution de la liste préparatoire des jurys d'assises pour 2025 :

Nom et prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
MOUCHON Britany	31/10/1994 à CALAIS (62)	8 rue Alfred Duros 50890 Condé-sur-Vire
SINOPOLI Sven	23/02/1997 à SAINT-LO (50)	6 La Tournerie Le Mesnil-Raoult 50420 Condé-sur-Vire
DUCHEMIN Pierre	14/10/1994 à SAINT-LO (50)	9 route de Torigni 50890 Condé-sur-Vire
ALAIN Marie-Françoise	03/10/1961 à SAINT-LO (50)	5 route de la Bouteillerie 50890 Condé-sur-Vire
GRENET Hugo	26/02/2001 à COUTANCES (50)	94 A route de Saint-Jean 50890 Condé-sur-Vire
CORNIC Vanessa	28/10/1995 à SAINT-LO (50)	35 A route du Mesnil 50890 Condé-sur-Vire
SOUILLAT Ludovic	01/05/1976 à PARIS (75)	40 route de la Rue 50890 Condé-sur-Vire
MANSOT Natacha Epouse MICHELETTY	07/07/1981 à EVREUX (27)	25 route des Roches de Ham 50890 Condé-sur-Vire
PILLON Christophe	25/07/1971 à SAINT-LO (50)	53 route du Bust 50890 Condé-sur-Vire

10- RH - modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois des collectivités locales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est nécessaire de modifier le tableau qui recense les effectifs de la commune pour permettre l'avancement de grade de deux agents :

- **Patricia GERVAIS** (agent périscolaire) passera du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à adjoint technique principal 1^{ère} classe
- **Monique QUESNEL** (agent périscolaire et d'entretien) passera du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à adjoint technique principal 1^{ère} classe

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu la délibération du 26/10/2017 fixant à 100 % le taux d'avancement,

Vu l'arrêté municipal n°2021/88 du 05/08/2021 approuvant les lignes directrices de gestion (LDG) ;

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer les emplois permanents pour permettre les avancements de grade,

Le Conseil Municipal décide de :

- **Modifier le tableau des effectifs comme suit :**

Catégorie / Filière	Missions	Durée hebdo	Grade
€ Filière technique	Agent périscolaire (école élémentaire)	35h	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
C Filière technique	Agent périscolaire (école élémentaire)	35h	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
€ Filière technique	Agent périscolaire et d'entretien	32h30	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
C Filière technique	Agent périscolaire et d'entretien	32h30	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe

- **Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif 2024, chapitre 12, articles 6411 et suivants.**

Pour : 19	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

11- RH - plan de formation 2024 des agents de la commune

Rapporteur : M. le Maire

S'inscrit dans les objectifs de la gestion RH d'une collectivité la nécessité de construire et de proposer aux agents un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs.

Pour 2024, 21 stages représentant 60 jours de formation, suivis par 17 agents, sont programmés à ce jour (contre 20 l'année dernière). Comme chaque année, les thèmes de formation sont multiples et traduisent la diversité des missions exercées par les agents.

Agent	Thème de la formation	Date	Nb jours
BERNARD Solveig	Webinaire Word : le publipostage	15 et 19/01/2024	1
BERTIN Jennifer	L'accompagnement éducatif pendant la pause méridienne	10 - 12/09/2024	3
CHAPELLE Isabelle	La prévention et la régulation des situations conflictuelles entre et avec les enfants de 3 à 12 ans	17 et 18/10/2024 + 20/11/2024	3
DAUNAY Virginie	Formation d'intégration à distance des agents de catégorie C	16/09/2024 + 19-20/09/2024 + 24-25/09/	5
DESPREZ Laëtitia	Les jeux traditionnels adaptés au plein air	11-13/06/2024	3
FORGET Sandrine	Exercice d'une autorité bienveillante auprès des enfants de 3 à 12 ans	03-04/10/24+06/11/24	3
FORGET Sandrine	La prévention et la régulation des situations conflictuelles entre et avec les enfants de 3 à 12 ans	17 et 18/10/2024 + 20/11/2024	3
GUILLET Sandrine	Entretien des locaux scolaires par pré-imprégnation	13-14/06/24	2
GUILLOIN Ségolène	Les risques liés à l'utilisation et au stockage des produits d'entretien	27 et 28/05/2024	2
GUILLOIN Ségolène	Les techniques manuelles de nettoyage des locaux de type administratif	14,15 et 16/10/2024	3
GUILLOIN Ségolène	Les Ecoproduits d'entretien	08/11/2024	1
JEANNE Yannick	L'initiation et les principes de base en soudage	29 au 31/05/2024	3
LAURENCE Frédéric	L'entretien du matériel pour les espaces verts	9-10/10/2024	2
LEBEURRIER Sophie	Formation d'intégration à distance des agents de catégorie b	14/05/2024 + 22-28/05/2024 + 24-28/06/2024	10
LEBOULLANGER Elise	La prévention et la régulation des situations conflictuelles entre et avec les enfants de 3 à 12 ans	17 et 18/10/2024 + 20/11/2024	3
LEBOULLANGER Elise	L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire	14-15/11/2024	2
LUME Murielle	La législation funéraire	21 et 22 novembre 2024	2
QUESNEL Monique	Entretien des locaux scolaires par pré-imprégnation	13-14/06/24	2
SEGUINEAU Arthur	La signalisation temporaire des chantiers sur la voirie	27-28/02/2025	2
THERESE Mickaël	L'initiation et les principes de base en soudage	29 au 31/05/2024	3
VIOLETTE Johan	La signalisation temporaire des chantiers sur la voirie	27-28/02/2025	2

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le plan de formation 2024 susvisé.

Pour : 19	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

12- Décisions du Maire par délégation

Décis-2024-12	30/04/2024	commande publique	Vente de fauteuils du cinéma	1 140,00 €
Décis-2024-13	30/04/2024	commande publique	vente de mobilier salle Lanchantin	1 930,00 €
Décis-2024-14	06/05/2024	domaine et patrimoine	remplacement des fenêtres de l'école de Mesnil-Raoult	14 194,42 €
Décis-2024-15	14/05/2024	commande publique	acquisition d'une monobrosse (tout sol) pour la salle des fêtes de Mesnil Raoult	1 037,11 €
Décis-2024-16	14/05/2024	commande publique	acquisition de consommables pour l'ensemble des services	3 052,78 €
Décis-2024-17	14/05/2024	commande publique	acquisition de 10 bancs extérieurs	3 480,00 €
Décis-2024-18	14/05/2024	commande publique	numérisation et indexation des registres d'état-civil	6 855,34 €
Décis-2024-19	14/05/2024	domaine et patrimoine	reprise de solin à la résidence La Mautelière	4 913,35 €
Décis-2024-20	14/05/2024	domaine et patrimoine	remplacement des stores à la médiathèque	6 626,40 €
Décis-2024-21	14/05/2024	domaine et patrimoine	entretien des chemins de randonnées	6 303,00 €

Décision n°2024-21 : les chemins de randonnée représentent au total 10 505 ml.

Décision n°2024-12 : la vente des fauteuils du cinéma a rapporté au total 7 790 €.

Décision n°2024-17 : les bancs publics sont prévus à la Grand Mare, rue de St-Jean, bourgs de Mesnil-Raoult et de Troisgots. Cela fait suite à des demandes des anciens. Les bancs sont fournis par l'ESAT.

13- Communications de la Municipalité

▪ Martine SAVARY :

- **Manifestation « Sans voiture Simone » (20/05) :** très convivial et familial. Martine remercie Solveig Bernard (chargée de communication et évènementiel) et Lynda Mirville (chargée de mission Petites Villes de Demain) qui l'ont épaulée durant toute la préparation. L'évènement a eu droit à une belle couverture dans les médias (France 3 Normandie, France Bleu...).

Environ 350 personnes sont venues participer à l'évènement, parfois le traverser (par curiosité), parfois juste pour manger mais souvent y rester pour la journée.

Des piétons, beaucoup de cyclistes, une calèche, des rollers et trottinettes... Des tout petits, des ados, des plus anciens, des personnes à mobilité réduite, en famille ou entre amis. Chacun y a trouvé son compte.

En quelques chiffres :

- 15 personnes au yoga
 - 100 personnes au spectacle des Saltimbrés
 - 25 personnes à la balade contée
 - 150 à 200 personnes au manège des Saltimbrés
 - 40 personnes au départ des rallyes
- **Démission de Vincent BON :** L'agent souhaite quitter la fonction publique pour rejoindre le secteur privé. Il s'agit d'un projet personnel. Le challenge sera de trouver un remplaçant à ce poste exigeant (connaissances techniques, management d'équipe...).

▪ Alain EUDES :

- **Chantier du cinéma :** les délais sont respectés. Nous en sommes au stade de la démolition. Tout va bien pour l'instant.
- **Chantier du véloduc :** compétence du CD50. Fort impact sur la vie des Condéens. Problème du trafic basculant sur des routes secondaires manquant de visibilité. La mairie est destinataire de nombreuses réclamations qui tournent toutes autour des problèmes de sécurité. Les déviations mises en place ont été décidées par le CD50, non par la mairie. Des intrusions de piétons sont constatées dans le chantier du chemin de halage. Ils tentent de passer à pied. Fin de travaux : fin juillet.

▪ Nathalie LECLER :

- **CME :** montage du parc à chèvre mercredi 29/05, la « boom party » à l'école élémentaire jeudi 04/07 (14h-15h30)
- **Fête des écoles (APE) :** samedi 29/06
- **Sortie scolaire à Colleville :** vendredi 21/06. Pour la 1^{ère} fois, des résidents de la Mautelière participeront à la sortie.
- **Ecole élémentaire de Condé-sur-Vire :** ouverture d'une classe.

- **Fermeture d'une classe au RPI** : on le déplore. Une pétition de l'APE du RPI a circulé. Elle comprend de très bons arguments. 5 200 signatures obtenues électroniquement. L'idée est d'obtenir maintenant un rendez-vous avec le DASEN de la Manche.
 - **Soirée des arts** : vendredi 14/06 (19h30)
 - **La Mautelière** : départs et arrivées. Repas d'été 18/06 sur le thème de la guinguette (en référence au 80^{ème} anniversaire).
- **Sylvie GAUTIER** :
- **Diagonale de l'Agglo** : Evènement sportif organisé dans le cadre de « Terres de Jeux 2024 » dont St-Lô Agglo a reçu le label. Dimanche 23/06. Course (42 km) ou marche (21 km) de Tessy jusqu'à St-Jean de Daye. Elle traverse les principaux bourgs de St-Lô Agglo. Des questions de sécurité se posent, nécessitant la mobilisation de bénévoles. La course passera en matinée de 10h à 11h30 à Condé. Il faut 9 bénévoles (signaleurs). Des fermetures de route sont prévues. Les barrières seront mises à disposition par St-Lô Agglo. La date n'est pas idéale, c'est le lendemain de la fête de la musique à Condé. Le dossier complet sera communiqué à la mairie le 28/05. L'OCVA sera peut-être sollicité pour lancer un appel à candidatures auprès des associations (CACT, véloclub...)
 - **Expo sur le Japon (médiathèque)** : en cours jusqu'à fin juin.
- **Catherine COQUELIN** :
- **Expo photo hors les murs** : 15 photos anciennes de notre territoire sur le thème du 80^{ème} anniversaire du débarquement seront exposées à partir de la 1^{ère} semaine de juin.
- **Éric CAUVIN** :
- **Cérémonie du 8 mai** : elle s'est bien passée.
 - **80^{ème} anniversaire** : décoration des vitrines à partir du 5 juin, expo de dessins (fonds récupéré par le Département) en juillet à la médiathèque (vernissage le lundi 8 juillet). Mardi 2 juillet : cinéma en plein air à Mesnil-Raoult (terrain de foot, rdv à 21h30), vendredi 5 juillet (matin) : cérémonie au monument aux morts de Troisgots, office religieux, rassemblement devant la stèle du Dr. Gardner (route du Bust). Vendredi 5 juillet (après-midi) : rassemblement sur la place Auguste Grandin, 18h début de la procession vers Condé Espace (soirée jazz-blues, exposition de matériels anciens, déguisements d'époque...). Vendredi 19 juillet : accueil de la garde nationale de l'Etat du Nebraska à l'initiative de l'association « la 35^{ème} Santa Fé ».
 - **Fête de la Musique** : samedi 22/06. Tribute to Amy Winehouse.
 - **Club de tir à l'arc** : définitivement dissous. Mais, activité reprise par le club Saint-Lois et relancée sur Condé.
 - **Création d'une nouvelle association condéenne APIMERVELLES** : elle a pour objet la protection des abeilles et la formation/sensibilisation.
 - **Tous en short 2024** : samedi 24/08. L'OCVA portera l'évènement. La commune continuera d'apporter son aide logistique.

▪ **M. le Maire :**

- **Vide-grenier (12/05) :** 112 exposants. Belle météo. Mme Catherine COQUELIN rebondit sur le sujet en dénonçant le stationnement anarchique autour du bourg pendant l'évènement, en particulier sur la voie verte le long de la Route Neuve envahie de voitures. Elle propose de rappeler à l'amicale des commerçants de ne pas négliger la signalisation des zones de stationnement dédiées (parking Elvir).

14- Questions diverses

1) Fermeture de l'activité économique de l'ESAT de Condé

L'ESAT de Condé-sur-Vire (centre d'activité pour les personnes handicapées), propriété de l'APEI du Centre-Manche va bientôt fermer ses portes. Le site situé sur les hauteurs de Condé-sur-Vire, comprend :

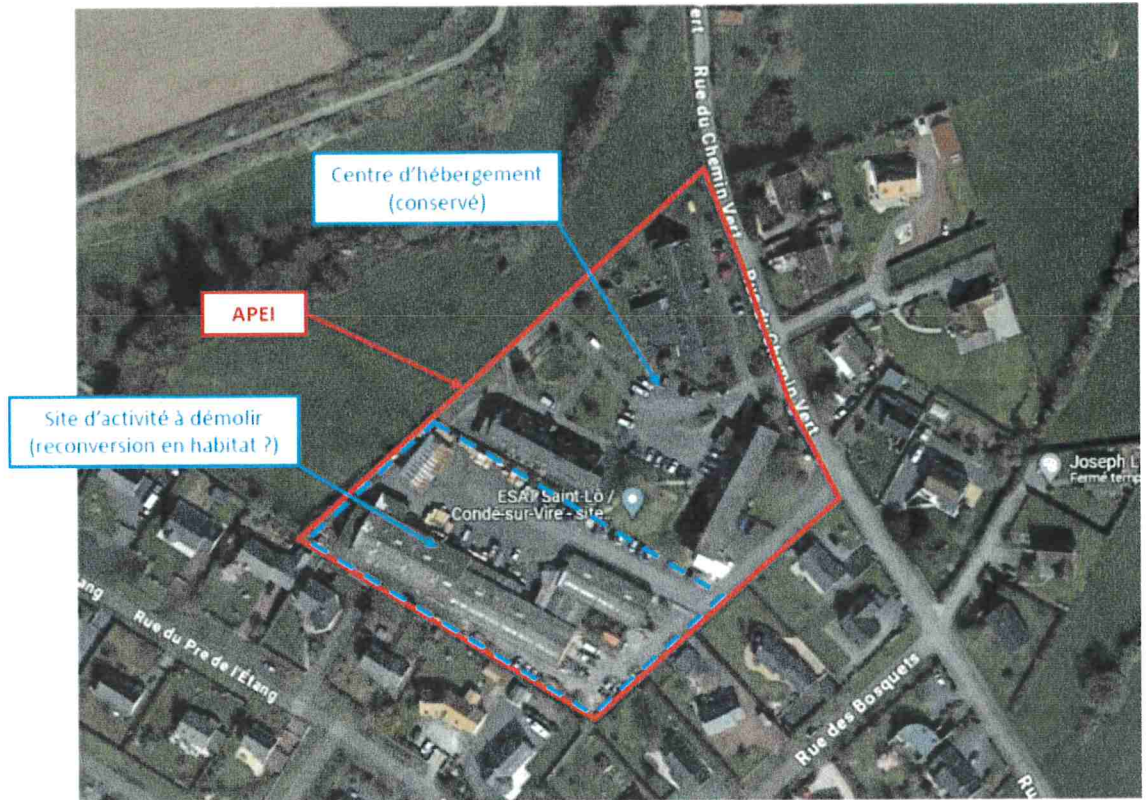
- Des bâtiments d'activité (menuiserie, espaces verts) --> à démolir
- Un centre d'hébergement (36 logements) --> conservé

Fin 2023, l'APEI a informé la mairie du risque d'effondrement d'une partie des bâtiments d'activité (en raison d'un défaut de structure) et de son intention de les démolir pour mettre en sécurité les lieux vu la proximité avec les habitations voisines. Depuis, l'activité menuiserie a été redéployée sur Saint-Lô et Agneaux, et l'activité espaces verts maintenue provisoirement sur place et installée dans un bâtiment modulaire en attendant son transfert définitif sur un autre site.

Nous craignons que le site ne devienne à terme une friche au cœur d'une zone résidentielle. La commune a donc sollicité auprès de l'EPF de Normandie la réalisation d'une étude (gratuit) afin d'explorer l'opportunité d'une reconversion en habitat et d'en vérifier la faisabilité.

A-t-on des garanties sur le maintien du centre d'hébergement à Condé ? Oui, l'APEI l'a certifié. Mais, effectivement, le départ de l'activité économique risque à terme de fragiliser l'habitat sur le site.

Il est enfin ajouté que l'APEI a fait le choix pour des questions financières de renoncer à sa réimplantation sur Condé pour la partie « activité économique ». L'ESAT devait s'installer dans le prolongement du SUPER U.



2) **Prochain conseil municipal :** mercredi 3 juillet à 19h (salle de convivialité de Troisgots) suivi d'un barbecue.

3) **Travaux du véloduc : déviation par la route de l'Angle (M. Gilles Malicot)**

Beaucoup de trafic. Des panneaux 50 km/h ont été mis en place, mais il en faudrait d'autres. Comportement inconscient des automobilistes (vitesse excessive...). Dangereux du fait de la cohabitation avec les piétons et les cavaliers. La gendarmerie sera contactée pour qu'elle fasse des contrôles de vitesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le secrétaire de séance,
Cyril PANIEL

Le Maire,
Laurent PIEN

